

la moindre tentative d'abaisser ou de supprimer le droit sur les fruits, protection sans laquelle notre industrie ne saurait subsister.

Il y a eu, dans l'horticulture, des années mauvaises et j'ai vu, à tout instant, mon bureau envahi par des gens qui, absolument découragés, venaient me demander conseil. Ils me tenaient responsable de leur établissement dans cette région et du fait qu'ils avaient placé tout leur avoir dans l'achat de vergers; et peut-être, dans certains cas, avaient-ils raison. Jusqu'à 1914, cette industrie s'est trouvée dans une telle stagnation que ces gens ne pouvaient entrevoir que la ruine. Au sud de la Colombie-Anglaise s'étendent les états de Washington et d'Orégon, tous deux grands producteurs de fruits. Tout près, à l'est, des villes américaines considérables et populeuses offrent aux horticulteurs le débouché le plus avantageux pour leurs fruits n° 1 ou de choix. Leur habitude était de vendre leurs fruits de choix sur ce marché et d'expédier les autres à nos marchés des prairies—marchés naturels du fruit de l'Okanagan—à des prix qui créaient une concurrence ruineuse pour nos producteurs; ces marchés furent à ce point inondés qu'il arriva même qu'on ne put prendre une seule boîte de pommes de la Colombie-Anglaise. Ce fut dans ces circonstances que les horticulteurs de cette région s'adressèrent au gouvernement, ainsi que je l'ai rappelé, et réussirent à faire augmenter le tarif. En 1910, la Colombie-Anglaise a produit des fruits pour une valeur de \$250,000. Ce chiffre s'accrût si bien qu'en 1919, la vallée d'Okanagan, à elle seule, expédia des fruits et des produits, en conserves ou séchés, pour une somme de plus de 7 millions de dollars—augmentation tout à fait phénoménale—en moins d'une décade, et, qui est due, je le répète, à la protection que le tarif accordait à notre industrie.

Pour parler d'une façon générale, je dirai que personnellement, sur cette question du tarif, monsieur l'Orateur, j'appartiens à une classe fermement convaincue que la sécurité économique et la prospérité de ce pays dépendent du maintien du tarif protecteur, de l'attitude continue des administrations conservatrice, libérale et unioniste. J'appartiens à une classe qui conserve peut-être deux croyances politiques fondamentales. D'abord, quant à l'intérêt général de l'empire britannique, nous croyons des plus fermement en ce que nous considérons comme un régime logique

[M. MacKelvie.]

d'impérialisme; nous croyons au resserrement des liens de filiation et d'association avec la mère patrie, le Canada restant maître absolu chez lui. Et quant à notre politique interne, nous concevons que, pour le moins, tout écart du principe de tarif protecteur serait une folie conduisant directement à la ruine.

Monsieur l'Orateur, j'ai noté d'autres points que je croyais pouvoir débattre, mais je pense, en dépit de la gracieuse invitation que l'on me fait de prolonger mes observations, que je n'abuserai pas plus longtemps de la bienveillance de la Chambre. Cependant, il est une autre question que j'aimerais à toucher brièvement, et ce n'est peut-être pas le détail le moins digne d'attirer notre attention. L'honorable député qui a présenté l'adresse a parlé des "flots harmonieux" et ceci m'a rappelé que durant mon adolescence, il m'a été donné de voir le raz de marée de la baie de Fundy, mais je n'en tire pas vanité.

J'allais dire que j'eus alors l'avantage de me lier, dans cette localité qui contient une population française nombreuse, avec un certain nombre de jeunes gens appartenant à cette race. L'amitié étroite qui en résulta et l'estime où j'ai toujours tenu l'élément français depuis, n'ont jamais faibli. J'ai cru qu'il était particulièrement heureux que, dans son premier discours, après avoir été appelé à la haute fonction de premier ministre, le chef du Gouvernement ait affirmé aussi catégoriquement la nécessité de promouvoir, dans ce pays, tout sentiment qui favorisera l'établissement de relations plus cordiales entre les deux grandes nationalités qui forment la masse de notre population. Il a touché là, je crois, une corde qui dut trouver un écho profond dans le cœur de tout véritable Canadien.

Je tiens à exprimer, en terminant, l'espoir que rien, au cours de cette session, n'aura pour effet de soulever la moindre animosité entre les deux nationalités.

J'aimerais à employer la belle langue française pour bien faire comprendre les sentiments qui m'animent, mais ce plaisir m'est interdit et c'est dans une langue plus grossière et moins claire que je dirai combien j'espère sincèrement nous voir tous unis pour amener et stimuler tout ce qui peut tendre vers le progrès des relations amicales et une plus sincère amitié entre les deux races jusqu'au moment où, en paroles comme en fait, nous verrons, au Canada du moins, les deux noms anglais et français confondus en un seul, celui de Canadiens.